

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-5-6-1

Séance du jeudi 20 juin 2024

SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS, SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS CULTUREL DES TERRITOIRES ET CONVENTION TYPE "SOUS LES ÉTOILES D'ALSACE"

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, JENN Fatima, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-4 selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 : politique de la Culture et du Patrimoine,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-9-6-10 du 13 novembre 2023 relative à la création du réseau des Scènes d'Alsace, du fonds d'aide à la transition énergétique des équipements culturels et du fonds culturel des territoires,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-1-6-1 du 15 mars 2024 relative à la création et la diffusion artistiques en Alsace,
- VU la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre l'Association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, signée le 8 février 2024,
- VU le marché n°23000848, notifié le 14 février 2024 par la CeA à l'association « Le Troisième Souffle », ayant pour objet l'organisation de cinéma en plein air et d'animations sur la période du 1er juillet au 31 août 2024,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 30 mai 2024,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 3 juin 2024,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Agglomération de Mulhouse du 3 juin 2024,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 3 juin 2024,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg du 3 juin 2024,

- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Ouest Alsace Saverne – Molsheim du 3 juin 2024,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de la Région de Colmar du 3 juin 2024,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Sud Alsace du 7 juin 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'intervention de Mme Sabine DREXLER, rapporteur, quant à la proposition de retrait de la subvention d'un montant de 1 500 € au bénéfice de la « Compagnie Pieds au mur »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I. AU TITRE DES SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

- Attribue des subventions de fonctionnement pour les projets culturels labellisés et les orchestres pour un montant total de 356 000 € aux bénéficiaires détaillés dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- Approuve la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg au titre de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, jointe en annexe 2 à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Approuve la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Orchestre de Mulhouse, jointe en annexe 3 à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Attribue des subventions de fonctionnement à 4 bénéficiaires pour les festivals d'Alsace pour un montant total de 74 000 € détaillés dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- Approuve la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Musica, jointe en annexe 4 à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Précise que ces subventions seront versées en une seule fois pour les structures non conventionnées.

II. AU TITRE DU SOUTIEN DANS LE CADRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS SCENIQUES

- Attribue des subventions d'investissement pour des projets de remplacement ou d'acquisition de nouveaux équipements d'éclairage LED, pour un montant total de 26 245 €, aux bénéficiaires figurant dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique, sur présentation des justificatifs de dépenses certifiés exacts.

III. AU TITRE DU FONDS CULTUREL DES TERRITOIRES

- Rejette la proposition de subvention d'un montant de 1 500 € au bénéfice de la « Compagnie Pieds au mur ».
- Attribue des subventions de fonctionnement pour un montant total de 407 500 € aux structures figurant dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération, pour soutenir 155 projets au titre du fonds culturel des territoires ;
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

IV. AU TITRE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL « SOUS LES ETOILES D'ALSACE »

- Approuve le modèle type de convention, joint en annexe 5 de la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions à venir sur son fondement avec les associations ou les collectivités territoriales partenaires.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

P162	O013	P162E01	P162O013T94	(1234) 65 65748 311	78 000 €
P162	O013	P162E01	P162O013T94	(1233) 65 657348 311	200 000 €
P260	O001	P260E04	P260O001T95	(4717) 65 65736212 311	78 000 €
P254	O003	P254E07	P254O003T94	(1234) 65 65748 311	34 000 €
P254	O003	P254E06	P254O003T95	(1234) 65 65748 311	40 000 €
P256	O003	P256E05	P256O003T80	(2347) 204 20421 311	16 762 €
P256	O003	P256E05	P256O003T80	(1239) 204 2041482 311	9 483 €
P260	O002	P260E04	P260O002T94	(3484) 65 65742 311	1 000 €
P260	O002	P260E04	P260O002T94	(1242) 65 657358 311	12 700 €
P260	O002	P260E04	P260O002T94	(1235) 65 657358 311	11 000 €
P260	O002	P260E04	P260O002T94	(1233) 65 657348 311	43 700 €
P260	O002	P260E04	P260O002T94	(1234) 65 65748 311	339 100 €
TOTAL					863 745 €

Concernant l'opération P254O003T95 P254E06 (1234) 65 65748 311 d'un montant de 40 000 €, les crédits seront prélevés sous réserve du vote de la DM1.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

12 non-participations au vote

Danielle DILIGENT, membre de l'association MUSICA

Raphaël SCHELLENBERGER, membre du CA au sein du Théâtre de la Choucrouterie

Nathalie KALTENBACH, membre du CA au sein de l'association 13eme SENS et Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Alain COUCHOT, membre de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

Jean-Philippe MAURER, membre de l'association Pôle Sud

Christiane WOLFHUGEL, Présidente de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

Marc SENE, membre du CA au sein du CSC de Sarre-Union

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du SYCOPARC
Eric STRAUMANN, Maire de la Commune de Colmar
Carole ELMLINGER, Adjointe au maire de la Commune d'Ensisheim
Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune de Saint-Louis
Nicolas JANDER, Vice-Président de la Communauté de Communes Sundgau